

## Compte rendu de réunion

**Objet :**  
**Contournement autoroutier d'Arles**  
**Ateliers avec les exploitants agricoles**  
**Secteur Plan du Bourg**

Date de réunion : 08/01/20

Lieu : CCI Pays d'Arles –  
Arles

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Participants	Excusés	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants + Invités

Ministère  
de la transition  
écologique et  
solidaire

Direction  
Régionale de  
l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

-  
Provence-Alpes-  
Côte d'Azur

Service  
Transports  
Infrastructures  
Mobilités

Unité Maîtrise  
d'Ouvrage

Julien Menotti, responsable d'opérations au sein de l'Unité Maîtrise d'Ouvrage de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, remercie les participants pour leur présence et propose de présenter la reprise du projet puis de passer aux ateliers avec les différents exploitants agricoles.

L'ordre du jour est le suivant (voir support de présentation, transmis aux participants) :

1. Introduction et présentation des participants
2. Le contournement autoroutier d'Arles : historique et modalités de reprise du projet
3. Travail en ateliers avec les exploitants agricoles
4. Suites

Stéphane Saint-Pierre, du cabinet Nicaya conseil, présente le rôle du cabinet qui assiste la DREAL sur le processus de concertation dans le cadre de la reprise du projet. Il présente également les rôles des bureaux d'études Egis et Tercia qui mènent les études. Il rappelle l'objectif de la séance préparatoire et annonce les règles de vie du groupe de travail. Il présente également le déroulé de la séance. Il précise que les points de vue, même divergents, sont tous légitimes. La démarche volontaire de la DREAL a pour objectif d'enrichir ses réflexions et de réaliser sa mission de la meilleure façon possible.

### **RELEVÉ DES ÉCHANGES :**

#### **Axe 1 : Historique et modalités de reprise du projet**

*Voir support de présentation, partie 1*

Julien Menotti rappelle les grands objectifs du projet, qui demeurent inchangés par rapport aux phases précédentes. Il rappelle les conditions dans lesquelles a eu lieu l'arrêt du processus d'études après une bande de tracé proposée en 2011 à l'issue de la concertation publique. En 2013, la réglementation sur le risque d'inondation a évolué. Le contenu du nouveau SDAGE, mis en application à partir de 2016, nécessitait une transparence hydraulique des projets d'infrastructures, d'urbanisme et de bâti. Le projet, à l'époque, n'avait pas pris en compte cet objectif de transparence hydraulique comme entrant, étant basé sur la réglementation alors en vigueur. Julien Menotti précise donc la nouvelle réglementation et les procédures engagées pour trouver des modalités d'adaptation au projet. La commande ministérielle, qui fait suite aux recommandations du Conseil d'Orientation des Infrastructures, prises en compte pour la proposition de loi d'orientation des mobilités (LOM), consiste à reprendre la base du fuseau VSV (variante sud Vigueirat) en prenant en compte une surcôte maximale de 10 cm sur la hauteur d'eau en dehors du lit endigué, d'actualiser les études antérieures pour chacun des enjeux et de mener une concertation réglementaire du public. La phase qui s'engage consiste donc en la recherche du meilleur tracé au sein du fuseau VSV, avec la prise en compte de la nouvelle contrainte de transparence hydraulique. Après les groupes de travail, le dossier de comparaison des différentes variantes de tracé du projet sera proposé à la concertation avec le public, avant de reprendre une phase de concertation continue sur la caractérisation détaillée de la variante de tracé retenue (étude d'impact, réduction et compensation). La base du fuseau VSV et en prenant en compte la nouvelle réglementation inondation.

Julien Menotti présente le calendrier prévisionnel en expliquant que l'envergure du projet implique de franchir de nombreuses procédures, en compléments des processus d'élaboration via les études et la concertation. La phase d'enquête d'utilité publique est envisagée à l'horizon 2021/2022. Il précise qu'une durée d'un an est en général nécessaire entre l'enquête publique et la DUP (durée maximale suite à l'instruction du Conseil d'État : 18 mois). La déclaration d'utilité publique sera suivie par la phase d'appel d'offres pour la concession, pilotée par le Ministère, les procédures d'autorisation et les travaux. Un horizon de mise en service à 2028, correspondant à un démarrage des travaux en 2025, a été retenu pour les études de trafic et d'évaluation socio-économiques du projet. Le calendrier présenté jusqu'à la DUP est cohérent avec ces échéances et les recommandations du COI reprises dans la loi LOM.

### Echanges

- Un participant demande si des recours seront possibles contre ce projet.
  - La DREAL rappelle que le calendrier prévisionnel prévoit la Déclaration d'Utilité Publique, prochaine décision sur le projet, pour 2023, d'ici là, le projet n'est pas encore confirmé ni validé, s'il y a des recours cela ne sera possible qu'après la DUP en 2023.

### Axe 3 : Travail en Ateliers

*Voir support de présentation, partie 2*

Anita DROUET, du cabinet Tercia, présente les règles de travail de l'atelier. Elle présente également les objectifs de l'atelier qui consistent à mieux connaître le territoire agricole, de mieux identifier les incidences du projet sur les exploitations et de mieux évaluer les impacts et les incidences.

Les ateliers proposés sont prévus en plusieurs temps afin que les participants puissent traiter les différentes thématiques :

- **Un travail sur carte pour les « exploitations » : étude du bâti, caractérisation du parcellaire (occupation du sol, mode de faire valoir, engagement environnemental)**
- **Un travail sur carte sur l' « irrigation » : parcelles irrigables ou non**
- **Un rapide questionnaire sur l'exploitation**

Les ateliers sont proposés simultanément pour répartir le nombre de personnes sur une même carte. Les participants peuvent également compléter certaines informations (type de culture, ...) sur les parcelles voisines qu'ils connaissent dès lors qu'ils disposent d'une connaissance appropriée.

Les participants dans leur ensemble ont communiqué des informations très utiles sur leurs exploitations agricoles à l'équipe projet et ont également partagé des connaissances significatives sur les parcelles voisines .

### Axe 4 : Les Suites

*Voir support de présentation, partie 3*

- Le support de présentation et la note de synthèse de la séance seront transmis aux invités et participants.
- La concertation publique réglementaire sur les variantes de tracés est prévue pour avoir lieu entre mai et juin 2020 (après les élections municipales).

**CONTOURNEMENT AUTOROUTIER D'ARLES**  
**Atelier avec les exploitants agricoles**

**ANNEXE – LISTE DES PRESENTS**

**DREAL**

Julien Menotti

**EGIS**

Anne-Sophie Chaudat

**TERCIA**

Anita Drouet  
Romain Baduel

**NICAYA**

Stéphane Saint-Pierre  
Pauline Sabouraud

**Chambre d'Agriculture 13**

Jean-Marc Bertrand

**Exploitants agricoles**

Guy Hustache  
Sébastien Hustache  
Manuela Stoffel  
Chantal Falaschi  
Patrick Mercadal  
André Zitta